

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 1158000	Date d'inspection Le 01 juin 2021	
Nom de l'établissement Les Beaux Soleils		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de suivi.
- Le ratio fut respecté durant la visite.
- Discussion et suivi auprès des éducatrices pour donner suite à la rencontre qui a eu lieu avec l'agente pédagogique et la mentore pour accompagner le service de garde dans l'application du curriculum éducatif, l'objectif était de voir augmenter l'observation et la documentation. Pendant la visite des pistes d'observation ont été constatées et de la documentation a été débutée.
- L'aire de jeux extérieure offre aux enfants une variété et une diversité de jeux et jouets. Le 10% d'ombrage est respecté.
- L'orientation des enfants est faite de façon respectueuse et positive.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 juin 2021

Date

original signé par

Stacey Morin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 juin 2021

Date